

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 2 novembre 2020 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ2029677A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Philippe Lhomme est nommé au grade de maréchal des logis-chef de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de la formation et la démonstration d'engins de chantier au profit du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.

Article 2

M. Gilles Portelli est nommé au grade de maréchal des logis-chef de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de la mécanique de véhicules industriels et hydrauliques au profit du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.

Article 3

Les intéressés sont rattachés au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
commandant et délégué aux réserves
de la gendarmerie nationale,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*

O. KIM